

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

1 - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER

2 - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER

Le public est informé que deux enquêtes publiques conjointes sont organisées **du lundi 08 octobre 2018 à partir de 9h au jeudi 08 novembre 2018 jusqu'à 17h inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs,

- sur le **projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de SAINT-GALMIER**, dont l'objet est notamment de fixer les règles générales relatives à l'utilisation des sols qui seront opposables sur le territoire communal,
- sur le **projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de SAINT-GALMIER**, dont l'objet est notamment de définir les prescriptions en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales en situations actuelle et future.

La personne responsable des projets est Monsieur le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE (PLU : Direction Aménagement du Territoire, service prospective étude et planification – Zonage eaux usées et pluviales : Direction Assainissement et Rivières, service assainissement).

A l'issue des enquêtes, le projet de plan local d'urbanisme et le dossier d'élaboration du zonage d'assainissement et des eaux pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Monsieur Gérard FONTBONNE a été désigné Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON.

La mairie de SAINT-GALMIER est désignée siège des enquêtes.

Les pièces des deux dossiers et deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 08 octobre 2017 à partir de 9h au jeudi 08 novembre 2018 jusqu'à 17h inclus :

- à la mairie de SAINT-GALMIER, PLACE DE LA DEVISE, 42330 SAINT-GALMIER,
 - les lundis de 8 heures 30 à 12 heures,
 - les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures,
 - à l'exception du lundi 08 octobre 2018 où l'enquête débutera à 9 heures.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,
 - du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
 - les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,
 - à l'exception du lundi 08 octobre 2018 où l'enquête débutera à 9 heures.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur les registres ouverts à cet effet par le Commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-GALMIER et au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- lors des permanences du Commissaire enquêteur en mairie de SAINT-GALMIER,
- sur le site internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante :
<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-GALMIER, place de la Devise 42330 SAINT-GALMIER.

Il est demandé au public de préciser dans ses courriers postaux ou électroniques adressés au commissaire enquêteur : « Enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme » ou « Enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales ».

Les dossiers d'enquête publique seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessibles depuis un poste informatique dédié, installé à l'accueil du siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le Commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT-GALMIER pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 08 octobre 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le vendredi 12 octobre 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le mercredi 17 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 26 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 06 novembre 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le jeudi 08 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Pour chacune des enquêtes, à leur issue et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur au Préfet et au Maire de SAINT-GALMIER pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de SAINT-GALMIER ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps, ainsi qu'en différents lieux de la commune.